

EDITO

Doit-on réellement féliciter Emmanuel Maron pour avoir procédé, ce 21 février 2024, au transfert au Panthéon des cendres de Missak Manouchian et de sa femme Mélinée ? Cette « panthéonisation », la LDH la demandait depuis plusieurs années, avec de nombreuses et nombreux citoyens et historiens. Mais peut-elle être revendiquée par les auteurs de l'indigne loi Asile et immigration qui, bafouant les droits fondamentaux, consacre l'instauration de mesures racistes profondément discriminatoires ?

Chacun se souvient du visage de Manouchian se détachant avec d'autres en médaillon sur le fond rouge de l'affiche de propagande placardée par les nazis en 1944. Vingt-deux hommes et une femme, membre des détachements de résistants étrangers, ont été assassinés par les nazis avec lui : des Italiens, des Français, des Polonais, des Hongrois, un Espagnol et une Roumaine. Des militants communistes, internationalistes, étrangers, apatrides, juifs...

Faire entrer au panthéon deux de ces immigrés membres de la Résistance c'est d'abord leur rendre justice, puis mettre en lumière une page de l'histoire longtemps occultée. C'est surtout affirmer fortement le rôle des étrangers dans la vie du pays. Hier. Et aujourd'hui !

Or certains de ceux qui chantent les louanges de ces héros de l'Affiche Rouge ne sont-ils pas les plus prompts aujourd'hui à applaudir au déferlement répressif et xénophobe de la loi Darmanin ? Manouchian, qui avait sans succès soumis deux demandes de naturalisation en 1933 et 1940, ne serait-il pas aujourd'hui sous OQTF ou en CRA, considéré comme un *indésirable* ?

Macron louvoie entre les contradictions : Entre des postures morales – en demandant à l'extrême droite de ne pas être présente à la cérémonie, en y invoquant « *la justice, la dignité, l'humanité. Rêve français, rêve universel* » – et des choix politiques, par lesquels il applique le programme de cette même extrême droite, qu'il installe plus confortablement que jamais dans le paysage politique. L'arc républicain apparaît ainsi à dimension variable.

Sa politique mémorielle cynique s'inscrit dans la continuité de cette « histoire bling-bling » décrite par Nicolas Offenstadt dans son ouvrage éponyme, qui consomme les grandes figures et événements historiques, hors de tout contexte, pour construire un roman national inventant une France de cohérence et d'unanimité.

Comme Sarkozy en 2007, qui plaçait sous le registre du pathos le parcours de Guy Moquet, Macron cherche à construire une adhésion émotionnelle sous la bannière d'un personnage exemplaire, mais vidé de son contenu, qui serait « tombé dans le domaine public », pour rassembler derrière un récit patriotique unanime et consolider une carrure politique insipide.

Pourtant, en prétendant que les « *combats* » de Manouchian rejoindraient les « *idéaux républicains* » que lui-même estime incarner contre l'extrême droite et « *des groupes d'extrême gauche* », alors même qu'entre en vigueur sa loi Darmanin, Macron travestit l'histoire, instrumentalise le passé, et trahit par là-même les idéaux républicains tout autant que la mémoire des Manouchian et des vingt-trois résistants.e.s assassiné.e.s par les nazis avec eux.

Emmanuelle Jourdan-Chartier, Présidente de la section

L'INSCRIPTION DE L'IVG DANS LA CONSTITUTION

Ce 28 février, le Sénat a suivi les pas de l'Assemblée Nationale et a approuvé (*à 267 voix pour et 50 contre*) l'inscription dans la Constitution de la "liberté garantie d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse". Un pas symbolique vers la garantie réelle de l'accès à ce droit.

Si la majorité de la sphère politique, militante et citoyenne s'est félicitée pour cette avancée, certain.es à l'instar de Gérard Larcher ont jugé que cette mesure n'était pas nécessaire, l'accès à IVG n'étant a priori pas menacé en France.

Bien qu'aujourd'hui notre pays n'ait pas pour projet de revenir sur ce droit, la situation à l'étranger nous a montré que bien qu'acquis, ce droit peut se voir fortement limité voire supprimé. Nous pensons ici aux Etats-Uniennes qui, en juin 2022, ont vu la Cour Suprême annuler l'arrêt fédéral "Roe vs Wade" qui protégeait depuis 1973 le droit d'avorter dans tout le pays. Depuis cette décision régressive, l'avortement a été interdit dans plus de 14 états du pays, mettant ainsi en danger des millions de femmes.

Mais pas besoin d'aller aussi loin qu'aux États-Unis pour constater à quel point le droit à l'IVG peut être précarisé. Bien qu'il soit légal depuis 1978, l'accès à l'IVG en Italie est extrêmement compliqué : besoin d'une attestation médicale, délais de sept jours de réflexion, écoute des battements du cœur du fœtus... Ce n'est pas sans raison que le pays présente le taux d'avortement le plus bas parmi les pays européens légalisant l'IVG. Il faut également mentionner "l'objection de conscience" permettant aux médecins de refuser de procéder à un avortement. En 2020, selon une étude du ministère de la Santé italien, 64,6% des médecins refusait de pratiquer l'IVG.

Et contrairement à ce que beaucoup pensent, la France n'est pas en reste et subit aussi une inégalité d'accès à ce droit ainsi que la montée des mouvements anti-IVG dans la sphère publique.

Ce 25 février, c'est sur CNews (sans grand étonnement) qu'a été diffusée une infographie assimilant l'avortement à la plus grande cause de mortalité dans le monde. Un récent rapport de la Fondation des femmes montre par ailleurs que les mouvements anti-IVG sont de plus en plus actifs sur les réseaux sociaux et que leur contenu est recommandé par les algorithmes, notamment auprès des mineur.es. Sans oublier notre ancienne ministre de la Santé, Agnès Firmin-Le Bodo qui visitait début janvier l'institut Jérôme Lejeune, connu pour ses positions anti-IVG.

Mais la menace n'est pas que morale, il existe aujourd'hui une véritable inégalité territoriale à l'accès à l'IVG en raison de la réduction de moyens des personnels, les fermetures d'hôpitaux de proximité ainsi que les fréquentes pénuries de pilules abortives. De nombreux.es praticien.es évoquent encore aujourd'hui la "clause de conscience" afin de ne pas procéder aux avortements.

Si l'inscription de la liberté de recourir à l'IVG dans la Constitution reste une bonne nouvelle et une avancée symbolique qui permet dans une certaine mesure de prévenir de potentielles futures volontés d'abrogation de ce droit, la LDH ainsi que de nombreuses autres associations féministes regrettent fortement l'utilisation du terme "liberté garantie" plutôt que "droit". Ce changement de terme introduisant la notion de liberté, moins forte juridiquement, risque de restreindre les conditions d'accès à l'IVG, si les interprétations du législateur s'avèrent.

Dernière minute : « par 780 voix pour contre 72, les parlementaires réunis en Congrès ont adopté la révision constitutionnelle visant à protéger le recours à l'IVG. »

L'IVG, JAMAIS RIEN D'ASSURE !

DU MLAC A L'INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION. A LILLE ET DANS TOUTE LA FRANCE

Il y a 50 ans il y eut la « bataille de l'avortement » dont la création du MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception), à la faveur de l'après 68 et des prémisses du Mouvement autonome des femmes - appelé MLF par la presse en 1970, lors du dépôt par 9 militantes féministes d'une gerbe « à la femme du soldat inconnu » à l'Arc de Triomphe...un acte symbolique et fondateur....

En 1971, paraissait dans le Nouvel Observateur, le *Manifeste des 343* « salopes » qui reconnaissaient publiquement avoir avorté, suivi par le *Manifeste des 331* médecins.

En 1972, le tribunal de Bobigny prononçait la relaxe pour la mère de la jeune Marie-Claire avortée après un viol, inculpée d'avortement illégal, défendue par Gisèle Halimi et soutenue par une manifestation militante avec banderoles et slogans pour le « droit au libre choix de décider » et se libérer de la tutelle des juges, des médecins, des curés.

« On ne mendie pas un juste droit, on le conquiert ! fut le mot d'ordre du MLAC pour le premier combat unitaire contre la contrainte à la procréation.

« Partageons leur savoir, nous diminuerons leur pouvoir » fut le slogan des groupes qui décidèrent la pratique démedicalisée des avortements, grâce à la méthode Karman introduite en France par des médecins militants. Il s'agissait de mettre en débat, sur la place publique, une question de société.

À Lille, en 1973, après le passage de Gisèle Halimi, une permanence fut ouverte à Fives où les femmes, souvent envoyées par un médecin, affluèrent des environs, des mines, du bout du département ; des pauvres, mais aussi des étudiantes, des lycéennes, des « bourgeoises » en quête de discrétion, des prostituées... Des « riches » payèrent des voyages en Hollande ou en Angleterre pour celles qui avaient dépassé les délais Karman. La permanence fut une sorte de « parenthèse d'égalité », de partage à des degrés divers d'une oppression commune entre les unes et les autres. On y réglait l'agenda pratique mais une parole collective circulait, avant et après, lors des rendez-vous chez les demandeuses/eurs ou les militantes/ts, sur tous les sujets attenants.

Gestion de la pénurie ? Charité de « bonnes sœurs rouges » ? Activisme politique contre la loi répressive ? ou solidarité féministe avec l'utopie d'organiser bientôt, dans chaque quartier, des centres libérés avec : le planning familial, des praticiens ou pas, des profanes aussi.

Il y eut des controverses au sein du Mouvement - en marge de la détermination partagée, à arracher la victoire, entre autres moyens, par un élan de « désobéissance civile ».

En 1975, Simone Veil mandatée par Giscard d'Estaing, soutenue par une opinion publique à 71 % favorable à l'avortement, défendit courageusement son projet de « loi » devant les députés et contre certains grossièrement déchaînés ! Une loi ? Pas tout à fait, puisqu'il s'agissait d'aménager l'article 31 7 de la loi 1920 maintenant l'interdiction de l'avortement « sauf pratiqué en milieu hospitalier » et sous certaines conditions : donc une « dérogation » plutôt qu'une loi ; exit les mineures et les étrangères.

(Ce ne fut qu'en 2001, avec la loi Aubry/ Guigou, que la loi répressive de 1920 - qui valut en 1943 à une « avorteuse » de mourir sur l'échafaud ! - fut abolie avec la dépénalisation totale de l'avortement et l'accès à « la loi Veil » fut étendu aux mineures et aux étrangères.)

Il y eut ensuite l'attente des décrets d'application et du remboursement qui interviendront en 1981 !!!

C'est ainsi qu'à Lille, la pratique continua...au-delà même des procès d'Aix et de Lille en 1976 et 1977. Moins pour l'utopie autogestionnaire que pour une pratique de solidarité concrète « politique » qui faisait encore un pied de nez aux divers pouvoirs sur le corps des femmes, afin de préserver un droit qui, dans le passé, avait été accordé puis retiré selon les impératifs du moment.

Après 1981, des freins de toutes sortes ont hypothéqué la « liberté d'avorter » : le manque de moyens alloués, les réticences des médecins, les commandos anti-IVG qui terrorisaient les femmes en attente dans les services IVG.

En 1990, faute de subventions, le Planning familial de Lille ferme ; un Collectif régional 59/62 rassemble alors les associations féministes qui, en 2000, à la faveur de la Marche mondiale des femmes, obtiendront un local rue de Douai. Il y a aussi des militantes/ts syndicaux, des femmes de partis, des individuelles qui, de manif en manif revendiquent une meilleure application de la loi.

En 2012, le Collectif se mobilise contre les manœuvres des anti-IVG notamment lors du procès en appel à Douai de Xavier Dor qui sera condamné pour « entrave à l'avortement », conformément à la loi Neiertz de 1993.

Aujourd'hui, alors que 80 % de la population est favorable à l'avortement, devant la menace ravivée par la droitisation de tout, les associations de gauche et les féministes exigent l'inscription dans la Constitution, du Droit à l'avortement comme un Droit de l'Homme fondamental, un principe intangible, premier degré de la liberté pour **toutes et tous**, de décider de sa vie. Pas seulement spécifique aux femmes, mais un droit mixte, garant de l'égalité de genres.

RT

LE 8 MARS ET LE COMBAT FEMINISTE

La journée du 8 mars est célébrée comme la Journée internationale des droits des femmes afin de célébrer la lutte collective des femmes.

Cette journée trouve son origine lors de la IIe Conférence internationale des femmes socialistes de Copenhague en 1910, sur proposition de la future militante communiste Clara Zetkin. En mars 1911, un incendie pendant une grève de couturières à New York fait 140 victimes enfermées à l'intérieur de l'usine. Cette tragédie sera commémorée par la suite lors de la Journée Internationale des femmes scellant l'alliance des féministes avec le mouvement ouvrier dans de nombreux pays. En France, la date du 8 mars a été impulsée d'abord par le Mouvement de Libération des Femmes et relayée ensuite par Yvette Roudy, ministre des droits de la femme en 1982. Cette date se présente comme le symbole des luttes féministes.

Lors de cette journée, différentes initiatives sont organisées telles que des rassemblements et des manifestations politiques, l'appel à une grève des femmes ou bien des événements culturels. Dans ce contexte, le 8 mars permet de faire un état des lieux de l'ensemble des revendications féministes. La Ligue des droits de l'Homme rappelle que « la question des droits des femmes et de leurs luttes ne renvoie pas à une seule discrimination, mais à un faisceau d'injustices et d'inégalités qui font d'elles les premières victimes de politiques qui, depuis des décennies, n'ont fait que creuser les inégalités sociales au sein même de notre société ». Le constat actuel n'est pas glorieux : les inégalités salariales continuent à se creuser, les services publics sont fragilisés, l'avortement est constitutionnalisés mais les centres d'IVG ferment, les auteurs de violences sexistes et sexuelles restent largement impunis et les femmes sont davantage précarisées dans le monde du travail. En dehors de la sphère publique, les inégalités dans la sphère privée continuent de se maintenir. En effet, le travail domestique désigné comme le travail pratique, émotionnel, sexuel, procréatif et symbolique des femmes pour les hommes perpétue la domination des femmes. Les différentes études de l'INSERM et de l'INSEE de ces dernières années ne montrent aucune amélioration significative du partage du travail domestique entre les hommes et les femmes.

Ainsi, le 8 mars est une journée symbolique de la lutte des droits des femmes. Cette journée est à la fois célébrée comme un moment festif permettant la réunion des femmes mais également surtout comme un rappel pour continuer à lutter collectivement. Derrière son caractère symbolique, elle permet aussi à de nouvelles militantes de rejoindre le mouvement. En effet, le combat féministe est quotidien et dépasse le cadre de cette journée, mais elle permet un point de départ.

A Lille, la LDH participera à la manifestation pour le droit des femmes le 8 mars ainsi qu'à celle du 29 mars.

A-L.T

LE MAUVAIS COUP D'ATTAL CONTRE LE LOGEMENT SOCIAL

Dans le domaine crucial du logement, deux déclarations contradictoires ont marqué ce début 2024 : le rapport de la Fondation Abbé Pierre et la déclaration d'investiture de Gabriel Attal. L'un met en évidence l'état calamiteux du logement social et des mal-logés, l'autre ouvre une brèche sur la loi SRU en privilégiant le financement du logement intermédiaire.



ATTAL CONTRE L'ABBE PIERRE

La loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) votée en décembre 2000 avait pour objectif de rééquilibrer les offres de logement en imposant aux communes de plus de 3 500 habitants d'atteindre pour 2025 le seuil de 20% (puis 25 %) de logements sociaux.

Le rapport de la fondation Abbé Pierre montre que ces objectifs sont loin d'être atteints. Le bilan global est décevant : sur 1 031 communes soumises à la loi SRU, 659 n'ont pas atteint leurs objectifs 2020-2022, soit 64 % des communes, alors qu'elles n'étaient que 47 % dans ce cas-là trois ans plus tôt.

Au total, alors que les objectifs agrégés de production HLM étaient de 278 177 logements, seuls 186 124 ont été produits dans la période (40 000 de moins qu'en 2017-2019). En 2022, six cent mille logements restaient à produire, souvent dans des territoires connaissant de très forts besoins.

C'est le moment de ce constat dramatique que choisit Gabriel Attal pour apporter son soutien aux logements des classes moyennes supérieures au détriment des plus défavorisés : les SDF, les locataires de taudis, les familles entassées qui attendent depuis des années des conditions meilleures de logement.



LA REALITE DE L'HABITAT INTERMEDIAIRE

Il faut en effet avoir une vision claire sur ce qu'est la réalité du logement « intermédiaire » dont l'utilité n'est pas contestable mais ne constitue en rien une priorité d'Etat

Le directeur des études de la Fondation Abbé Pierre, Manuel Domergue, a consulté les grilles et constate que le plafond de ressources pour accéder au logement intermédiaire, pour un couple avec deux enfants, à Lille ou à Lyon, s'élève à 90 000 euros par an pour le ménage, soit 7 500 euros par mois.

De son côté, Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat remarque: « Le logement locatif intermédiaire [LLI] n'a pas de vocation sociale, il s'agit de logements aidés par l'Etat, mais pour loger la classe moyenne "haute" : il n'y a pas de commission d'attribution, pas de contrôle des ressources des locataires après leur entrée dans le logement, aucune obligation liée à la solidarité. ».

Aujourd'hui, seuls 3 % des ménages en attente de logement social sont, compte tenu de leurs ressources, éligibles au logement intermédiaire.

Les propositions de Gabriel Attal induisent un détricotage de la loi SRU. Ils sont des cadeaux aux maires réticents au logement social et donc un encouragement à la ségrégation au détriment de la mixité.

LES VRAIS OBJECTIFS SOCIAUX EN MATIERE DE LOGEMENT



Pour la Fondation Abbé Pierre, la liste des actions urgentes à mener de la part d'un gouvernement qui voudrait faire reculer le mal-logement est longue : relancer le financement du logement social, revaloriser les APL, rehausser les minima sociaux, soutenir le travail social, généraliser l'encadrement des loyers, ériger le logement en priorité nationale pour que plus personne ne dorme à la rue .

La LDH adhère à l'ensemble de ces objectifs qui seuls peuvent permettre le respect de la dignité et des droits de l'Homme

En janvier 2023 elle s'était opposée à la loi « Kasbarian-Bergé » visant à criminaliser les victimes de la crise du logement par une accélération considérable de l'expulsion des locataires en impayés de loyers et en retirant à la justice son pouvoir d'appréciation. La LDH dénonçait la possibilité d'envoyer en prison celles et ceux qui n'auraient pas trouvé de solution de relogement et le renforcement des peines encourues par les personnes qui se mettraient à l'abri par nécessité dans des locaux vacants.

Aujourd'hui Guillaume Kasbarian est devenu ministre du logement recevant ainsi la récompense de son action de criminalisation aidée et répressif est un danger pour les plus démunis certes mais aussi pour les valeurs d'égalité des droits et de fraternité de la République. C'est un facteur de fracture sociale que nous devons combattre sans relâche.

GM

LA SITUATION EN METROPOLE LILLOISE

Dans la Métropole lilloise, au 31 décembre 2020, cinquante mille demandes de logements étaient en attente. De Lambersart à Croix en passant par Marcq en Baroeul, de très nombreuses communes de la métropole lilloise ne respectent pas ou refusent de respecter la loi.

Depuis 2010, 24 villes de la MEL ont dû payer des amendes pour non-respect de la loi SRU : Baisieux, Bousbecque, Croix, Erquinghem-Lys, Haubourdin, Herseaux, Houplines, Lambersart, La Madeleine, Linselles, Leers, Marcq en Baroeul, Mouvaux, Prêmesques, Provin Quesnoy sur Deûle, Roncq, Sainghin en Weppes, Sainghin en Mélançois, Sequedin, Toufflers, Wambrechies, ...



« LE PROJET DE LA MAIRIE POUR LE QUARTIER DE L'ALMA A ROUBAIX, C'EST LE GRAND REMPLACEMENT A L'ENVERS »

Florian Vertriest, habitant de l'Alma à Roubaix depuis 30 ans, est le principal animateur du collectif en lutte depuis 2 ans contre les projets de démolition des habitations du quartier. Il a bien voulu répondre à nos questions sur ce combat exemplaire dans la prise en compte des enjeux démocratiques et de citoyenneté par les habitants du quartier.

Peux-tu nous présenter les raisons de votre lutte ?

On se bat contre le projet actuel de la Mairie de démolition des habitations du quartier de l'Alma à Roubaix pour plusieurs raisons. D'abord, on souhaite conserver ces constructions historiques des années 70-80 par ce que nous y avons vécu et par ce que c'était conçu par les concepteurs comme un lieu de convivialité entre les familles, et en plus verdoyant. Ensuite, la municipalité ne nous a pas consulté sur le projet et ne l'a pas co-construit avec nous, ce qui nous semble la moindre des choses. Enfin, et c'est essentiel, par ce que nous considérons que nos bâtiments sont d'excellente qualité. Des professionnels du bâtiment nous l'ont d'ailleurs confirmé. C'est, pour nous, un critère essentiel car là où les bâtiments sont très dégradés, nous ne nous opposons pas à leur démolition. **Est-on vraiment sûrs de retrouver des logements aussi bons à l'avenir après les démolitions ?**

Le projet de la Mairie envisage 480 démolitions et 390 restructurations. Donc plus de 800 familles doivent partir. Aujourd'hui les 90 reconstructions sont de l'habitat privé et non pas social, sous forme de petites maisons individuelles (accession à la propriété), ce qui est en contradiction avec le souhait environnemental de densifier afin de réduire l'artificialisation des sols. De plus la plupart des habitations futures seront souvent composées d'une ou deux chambres contre 5-6 chambres actuellement. Beaucoup de familles devront partir quittant ainsi leur voisinage. Au final, la Mairie consacre 133 M€ afin de démolir et de créer des réserves foncières en faisant le pari d'une future mixité sociale dans le quartier et de développer l'attractivité de Roubaix. Ils gentrifient. Pourtant avec ces 133 M€, on pourrait l'utiliser pour renforcer le système éducatif, pour améliorer l'insertion par l'emploi, pour développer la culture. Il n'y a pas que le bâti dans la vie d'un quartier.

Quelles sont les principaux moments de votre combat ?

Mi-2020, pendant le Covid, on a constaté des maisons supprimées et des familles partir sans bien comprendre réellement ce qui se passait. Fin 2020, on a décidé de rencontrer les habitants du quartier pour les informer des maisons murées et des départs de leurs voisins et amis. On voulait savoir si les habitants étaient au courant du projet et s'ils étaient d'accord. On a ainsi vérifié que personne n'avait été consulté, personne ne savait si leur maison allait être murée et qui devait partir. Du coup, comme on savait qu'il y avait eu des luttes dans les années 70, on s'est mis à regarder des reportages, à lire des livres sur ce sujet. Et on s'est dit que c'était comme cela qu'il fallait lutter collectivement. Nos premières actions étaient plus émotionnelles que techniques. Et les services de la Mairie nous ont répondu que c'était trop tard. On leur a répondu qu'ils allaient entendre parler de nous.

Les services de la Mairie nous expliquant qu'on avait aucune compétence technique pour s'opposer au projet, nous sommes allés à la rencontre d'architectes, d'urbanistes, de sociologues, de paysagistes. Nous les avons rencontrés, nous avons échangé avec eux. Nous avons fait venir plus de 300 professionnels de l'Europe entière sur le quartier et ils nous ont confirmé qu'il n'était pas nécessaire de démolir tous les bâtiments même si certains (rue de Tourcoing, rue de l'Alma) étaient dans des états catastrophiques et méritaient d'être démolis. On a commencé à construire un contre-projet avec les architectes et les urbanistes, en s'appuyant sur des expériences reconnues à Bruxelles, en se concentrant sur la mixité sociale car le problème de l'Alma c'est la misère sociale, le manque de mixité sociale et ce ne sont pas les bâtiments qui sont coupables.



Mais le Maire en a fait une affaire personnelle et il n'a jamais voulu en discuter. Il essaie de nous diaboliser, de nous considérer comme des nihilistes qui sont contre tout alors que pourtant nous ne nous opposons pas à certaines parties du projet. Nous voulons par contre l'amender.

L'argument du Maire est qu'une grande partie de la population voulait partir en 2015. C'est vrai, une fraction de la population voulait quitter le quartier (et l'ont quitté) mais une autre fraction ne veut absolument pas partir. En vérité, une majorité de la population ne souhaitait pas partir mais, les conditions de vie devenues invivables (coupures d'eau chaude, coupures d'électricité, charges importantes, ...), ils ont changé d'avis. Mais le Maire aurait pu poser la question suivante : « voulez-vous partir ou souhaitez-vous rester si les bâtiments vont être rénovés, avec des investissements sur l'éducation, l'art, la culture » ? Pour ne prendre que ce dernier exemple de la culture, on a fait la proposition d'un musée de l'histoire car il faut savoir que le premier cinéma était à l'Alma, la première course cycliste était à l'Alma, la grande lutte urbaine des années 70 était à l'Alma.

Nous savons bien que se posent des questions d'insécurité, de drogue mais nous sommes persuadés que le projet ne va pas les régler, au contraire. Nous souhaitons récupérer ces coursives qui sont tellement critiquées, pour vivre ensemble et développer des projets de développement culturels, artistiques comme alternative à l'insécurité.

Connais-tu d'autres luttes en France qui se rapprochent de votre combat ? Êtes-vous en contact avec d'autres collectifs ?

On a travaillé avec le collectif de l'Épeule et on l'a d'ailleurs conseillé puisqu'on avait une certaine expérience dans le combat contre la Mairie. Je participe aussi à un collectif national qui coordonne des collectifs qui se battent à Toulouse, Grenoble, dans la Région parisienne, à Rouen, Marseille, etc ... sur les mêmes thèmes. On a organisé une manifestation devant le siège de l'ANRU avec plus de 200 personnes. Beaucoup d'habitants de ces quartiers s'opposent à ces rénovations urbaines (souvent des démolitions urbaines) parce qu'ils ne bénéficient pas de cette rénovation. Elle va profiter aux nouveaux arrivants, pas aux habitants actuels. Nous ne voulons pas d'un « grand remplacement à l'envers » pour nos quartiers.

Propos recueillis par CD

PROCHE-ORIENT : UN TERRORISME PRESENT ... DANS LES DEUX CAMPS !

Personne n'a oublié le débat « lunaire » intervenu en France après le massacre du 7 octobre sur le caractère ou non terroriste des actes perpétrés par le Hamas. Force est de constater qu'à cette occasion les prises de position, les polémiques ne concernaient que le terrorisme palestinien ou arabe. Étaient cités en référence, le Hamas mais aussi le Hezbollah libanais et dans certains cas le Fatah du temps d'Arafat.

Bien peu de commentateurs ont rappelé sur le terrorisme d'Israël avant et après la création de l'État juif. Dès le début des années 1920, l'Agence juive (en fait le mouvement sioniste) se dote d'un bras armé nommé la Haganah. Cette organisation paramilitaire sera aux premières loges, et en soutien aux troupes anglaises, pour mâter violemment la « grande révolte arabe (1936-1939) » exprimant la crainte des Palestiniens de voir leur territoire dépecer.

Après une scission dans la Haganah, se constitue en 1931 l'Irgoun, organisation armée de la droite sioniste qui se spécialise dans les opérations de représailles contre les militants arabes mais aussi contre des civils arabes pris au hasard. Ce qui lui vaut le qualificatif de « terroriste » décerné par les Britanniques. Après la pendaison d'un de ses militants par les Britanniques en 1938, la réaction de l'Irgoun est violente non pas contre les autorités britanniques mais contre la population arable palestinienne. Le bilan est sanglant et lourd : attentats (5 morts), bombes placées dans des bidons de lait en plein marché de Haïfa (27 morts), bombes dans les rues (5 morts) ou dans le souk de Jérusalem (10 morts), bombes de nouveau placées dans le marché de Haïfa (70 morts selon l'Irgoun), tonneau de dynamite explosant dans le souk de Jaffa (24 morts). Tout cela en l'espace de 40 jours. Au total, sur la période 1936-1939, les attentats de l'Irgoun ont fait 200-250 morts.

Après la trêve décrétée lors de la 2^{ème} guerre mondiale pour repousser les troupes nazies avec les Britanniques, les groupes terroristes, notamment l'Irgoun, reprennent leurs attentats dans un premier temps contre les autorités britanniques mais très vite, de nouveau, contre la population palestinienne. En avril 1948, a lieu le massacre de Deir Yassin où périront entre 100 et 120 victimes palestiniennes, commis par l'Irgoun, commandé alors par un certain Menahem Begin. Ce massacre plonge les Palestiniens dans une grande panique, craignant de subir le même sort. Il a contribué et favorisé l'exode de Palestiniens de 1948.

Si le terrorisme juif est redevenu un phénomène marginal en Israël jusque dans les années 80, un regain indéniable se produit alors, en lien étroit avec le processus de colonisation. Ces implantations ne peuvent être assurées qu'au prix d'expropriation de terres palestiniennes privées nécessitant souvent un harcèlement systématique de la population palestinienne. En l'espace de 10 ans (de 2005 à 2015), 11 000 attaques seraient intervenues, selon l'ONG israélienne Yesh Din, mais dans 85% des cas, les plaintes contre les colons seraient restées sans suite. Au sein des colons s'est développée ainsi une frange extrémiste prête à tout et qui terrorise les populations palestiniennes en particulier en Cisjordanie en particulier. Les organisations les plus connues sont « Lehava » ou « Tag Mehir » dont le nom signifie « le prix à payer ». Ce mouvement est l'héritier d'un groupe Terror Neged Terror (« Terreur contre terreur ») dont l'objectif était de cibler les maires palestiniens liés à l'OLP. C'est également un extrémiste de droite qui assassina Ytzak Rabin, principal artisan du processus de paix avec Yasser Arafat, pour exprimer son opposition aux accords d'Oslo.

Il est évident que ces terroristes juifs n'ont pas été réprimés comme ils le méritaient. D'abord car ils se trouvaient à l'avant-garde de la colonisation et donc ont bénéficié souvent d'un soutien des gouvernements israéliens et d'une impunité quasi-totale de l'armée israélienne. Nombre d'entre eux résident d'ailleurs dans les colonies créées sans l'accord de l'État hébreu mais protégées par lui, ainsi que dans des implantations 'officielles' telles Hébron, Itzhar (région de Naplouse). Pour de nombreux commentateurs y compris israéliens, il n'y a aucune explication logique à l'impunité des autorités. "Il est incompréhensible qu'un État qui réussit à défaire le terrorisme arabe et palestinien, qui constitue un modèle copié par de nombreuses agences de sécurité, trouve difficile d'affronter quelques centaines de terroristes et leurs complices" s'exprimait un éditeur du Jérusalem Post. Il est vrai que diriger une coalition gouvernementale avec l'extrême-droite,

souvent les inspirateurs de ces terroristes, ne laisse que peu d'espoir dans la détermination de Netanyahu à éradiquer « le djihadisme juif ».

Le terrorisme, défini comme attaque indiscriminée contre la population civile, acte considéré comme crime contre l'Humanité, est donc partagé entre les protagonistes du conflit au Proche-Orient. Il n'en reste pas moins qu'il est difficile de mettre un trait d'égalité entre les deux terrorismes. Sans cautionner le moindre acte terroriste de quelque bord que ce soit, il est indéniable qu'on est en présence d'un côté d'un terrorisme fomenté par des colons avec le soutien explicite de membres du gouvernement israélien et bénéficiant de l'aide fréquente de l'armée. Ces actes de terreur visent explicitement à s'éloigner toujours plus du droit international et des résolutions de l'ONU. En face, difficile de nier que les actes de terrorisme des Palestiniens, aussi répréhensibles soient-ils, notamment le 7 octobre, représentent des actes d'autodéfense d'une population laissée à l'abandon, expulsée de leurs terres sans possibilité de s'y opposer ou habitant dans une prison à ciel ouvert. Bref, cherchant à se protéger face à une colonisation sans fin.

CD

CISJORDANIE OCCUPEE.....UNE ECHAPPEE DE LA « TERRE CARCERALE »*

Il est de plus en plus difficile de se déplacer en Cisjordanie....des portails de fer ont été installés aux entrées de dix villages autour de Naplouse (dont Qusra), ils s'ouvrent et se ferment à la discrétion de l'occupant. La route principale de Naplouse à Ramallah et Jérusalem est fermée. À Hébron, à l'est de la ville, le couvre-feu imposé dans ces zones est renforcé. Des horaires précis sont imposés aux résidents pour sortir ou entrer dans chaque quartier, à travers des points de contrôle. Selon les vœux d'Itamar Ben-Gvir, ministre de la sécurité nationale d'Israël, colon suprémaciste : « *mon droit, ainsi que celui de mon épouse et de mes enfants, de circuler sur les routes de Judée et de Samarie, est plus important que le droit de circuler des Arabes* »....

Et pourtant...surmontant tous les obstacles, le **choeur Amwaj**, de Bethlehem, est reparti en tournée, de Bruxelles à Grenoble, en passant par Saint-Omer (25.02, à guichet fermé) du 22 février au 3 mars. Il fut à Lille, au Grand Sud, en juin 2022.

Amwaj (« *vagues* » en arabe) est un programme éducatif centré sur la pratique du chant choral, établi en 2015 à Hébron et Bethlehem par **Mathilde Vittu** (professeure au Conservatoire de Paris, lilloise d'origine) et **Michele Cantoni** (violoniste, directeur de la Palestine Philharmonic Society). Le chœur rassemble 60 filles et garçons âgés de 8 à 18 ans qui reçoivent un enseignement intensif hebdomadaire. Il se produit avec des artistes palestiniens renommés et également des artistes et ensembles internationaux. Il est soutenu par un comité d'honneur qui rassemble de grands noms. À Lille aussi, il bénéficie d'une association de soutien (**soutienamwaj@gmail.com**) qui aide à la pérennisation de l'école-chorale.

« *Un artiste, quand il voyage, porte un message... que les palestiniens méritent de vivre, comme tout-le-monde toutes les formes d'art, c'est la preuve que la Palestine existe...* » (entretien Wissam Joubran et François Ruffin 21.2.2024)

En écho à Abdel Fattah Abu Srou (centre Al Rowad, camp Aïda à Bethlehem) : « *Vous pouvez continuer à nous pousser au désespoir, nous continuerons à faire épanouir l'espoir, vous pouvez continuer à promouvoir la mort, nous continuerons à promouvoir la vie, vous continuerez à faire le pire, nous continuerons à faire le meilleur ...* » (extraits blog mediapart.22.10.2023)

Et Mahmoud Darwich « *nous aussi, nous aimons la vie quand nous en avons les moyens ...* »

G.C.

(* Karim Kattan « *le palais des deux collines* » Elyzad poche. Ecrivain palestinien. Prix des cinq continents de la francophonie en 2021)

3 CONFÉRENCES SUR LA QUESTION ISRAËLO-PALESTINIENNE

On appelle ça un cycle de conférences, soit trois débats publics consacrés au même thème : la guerre que livre Israël au peuple palestinien après le 7 octobre et l'offensive meurtrière du Hamas. Henry Laurens d'abord, puis Vincent Lemire et enfin Denis Sieffert sont venus, à l'invitation de la LDH, nous expliquer les enjeux, chacun remontant, en historiens, aux racines du conflit et à ses étapes historiques. À l'heure où les Ligueurs et Ligueuses tractent avec l'ALN (Amitié Lille – Naplouse) pour exiger un cessez-le-feu immédiat, retour sur ces trois soirées.

Trois soirées introduites par Emmanuelle Jourdan-Chartier. On commence avec **Henry Laurens**, qui échangeait avec un public nombreux dans un amphithéâtre du campus de Lille Moulins. C'était le 8 novembre dernier. Laurens est un historien universitaire, spécialiste du monde arabe et professeur au prestigieux Collège de France. Il est aussi, entre autres, membre du CNRS et du Haut conseil de l'Institut du Monde Arabe. « Je suis aujourd'hui d'un pessimisme total non seulement sur le conflit israélo-palestinien mais pour l'ensemble de la région », confiait-il à *l'Orient – Le Jour* en 2015.

Gageons que son pessimisme ne s'est pas démenti après les événements du 7 octobre et la répression terrible qui s'en est suivie. Il fait débiter son propos d'historien à la question juive et retrace l'histoire du statut des Juifs en France depuis la Révolution française. Puis c'est le Yiddishland d'Europe centrale et la question du sionisme : créer sa propre société. Laurens fait aussi l'histoire de l'antisémitisme et de ses motivations qui aboutit à la recherche d'un ailleurs en terre sainte.

C'est ensuite la question d'Orient avec le mandat britannique à la chute de l'empire ottoman et le partage entre Grande-Bretagne et France. La question d'un foyer national juif en Palestine se fait jour et devient impérative après la Shoah. On passe d'une culture de paix à une culture de combat avec la Nakba, la guerre des 6 jours, le terrorisme et la lutte pour la conquête des lieux saints. Un jeu à somme nulle pour la conquête d'une terre à la fois matérielle et religieuse.

Laurens ne croit plus en la solution à deux États et pense que le conflit actuel marque l'échec militaire du sionisme. Très pessimiste, il ne voit que la guerre civile pour horizon avec l'instrumentalisation de l'antisémitisme d'un côté et l'appel à la solidarité du monde arabe de l'autre. Une impasse. Tout juste envisage-t-il, après un rapprochement Iran / Hamas (la caution sunnite de l'alliance) une hypothétique solution à la libanaise où politique et religion seraient étroitement mêlées.

Vincent Lemire (historien et maître de conférences) parle de guerre existentielle et de combat à mort entre deux populations menacées. Il rapporte les chiffres des morts, des blessés et des déplacés à la population française. Des chiffres édifiants. Il insiste sur la mise à distance nécessaire pour bien comprendre la situation.

Pour lui, il s'agit d'un cinquième acte du conflit après les projets nationaux concurrents, les affrontements sous tutelle internationale, les guerres Israélo-arabes et l'Intifada. On a maintenant autre chose, l'inconnu.

Il en vient à la situation actuelle et revient sur un meeting à Jérusalem où les orateurs, membres du gouvernement Netanyahu, ont réalisé de propos tendant à coloniser toute la Palestine. « Aller au-delà du projet Herzl », « une émigration volontaire avant d'être imposée »... On entre dans une phase de post-sionisme où les impératifs de sécurité et de judaïsme pèsent moins qu'une volonté de puissance et de domination avec une immigration juive choisie et limitée.

L'Israël socialiste des kibboutzim a laissé la place à un messianisme religieux en phase avec les évangélistes anglo-saxons. Pourtant, si la première charte du Hamas revendiquait un territoire du Jourdain à la mer, la seconde ne parle plus que d'un retour à la situation d'avant la guerre des 6 jours, reconnaissant implicitement l'État d'Israël.

Pour Lemire, entre suprémacisme des uns et terrorisme des autres, il voit une maturation des projets politiques et un rapprochement Hamas / Fatah à l'intérieur de l'OLP. En cela, il se montre moins pessimiste que son collègue historien.

Historien, **Denis Sieffert** ne l'est pas et c'est en journaliste qu'il nous parle. Mais un journaliste (éditorialiste à *Politis*) qui connaît l'histoire qu'il fait démarrer à Herzl, aux amants de Sion et à la conférence de Bâle. Il en vient à la Nakba, à la ligne verte puis à la guerre des 6 jours, suites logiques d'un sionisme religieux basé sur la Bible. Il passe ensuite à la guerre du Kippour, aux accords d'Oslo et à ceux de Camp-David pour mettre en parallèle la mauvaise foi israélienne, exigeant de plus en plus de concessions de l'OLP (charte « caduque ») sans rien céder.

Durant toute la période, la colonisation s'accroît en même temps que les soulèvements (Intifada) sont durement réprimés. 700000 colons israéliens en totale contradiction avec la résolution 242 de l'ONU. Pour lui, la perspective d'une solution à deux États s'est encore plus éloignée, et la solution politique en Palestine est introuvable, avec une génération de mutilés et de blessés dans un territoire de plus en plus colonisé. Sieffert parle des analogies avec l'Algérie colonisée par la France, avec des colons israéliens qui font penser à l'OAS de la guerre d'Algérie.

Beaucoup de questions sont communes aux trois conférences. Répercussions sur les élections américaines, risques d'extension du conflit (Liban, Iran, Jordanie...), rôle de l'Iran et du Hezbollah, rôle de l'Union Européenne, de la communauté internationale, de la France, accords d'Abraham, droit international, Jérusalem, apartheid (saisie de la CJI par l'Afrique du Sud), analogies avec l'Iran, avec l'Algérie. Les réponses sont souvent les mêmes et les trois invités insistent sur le climat de haine qui règne dans la région, rançon du refoulement et d'un colonialisme de plus en plus agressif, sans jamais justifier les massacres du Hamas.

Trois intervenants qui nous ont dressé, chacun à sa manière et bien au-delà du 7 octobre et de ses suites, un tableau historique permettant de comprendre cette actualité tragique.

D.D

LU ET A LIRE : HISTOIRE DE JERUSALEM

Vincent Lemire et Christophe Gaultier, Histoire de Jérusalem, Paris, Les Arènes, 2022.

244 pages pour 4.000 ans d'histoire : un tour de force réussi par les deux auteurs. Avec une jolie trouvaille scénaristique : l'histoire de la ville est racontée par un olivier depuis le sommet du mont des Oliviers. Publié en 2022 après 6 années d'écriture, l'ouvrage est un succès en librairie et a déjà été traduit en espagnol, en anglais et en italien.

On suit le fil des siècles au gré des dix chapitres, du temps reculé de la création de la ville vers 2.000 avant Jésus Christ aux événements les plus récents. La période d'après 1947 est couverte dans le tout dernier chapitre, en 25 pages, ce qui permet de mesurer le choix de la profondeur de champ historique. Véritable ouvrage d'histoire, le livre comprend une courte mais très utile bibliographie et plusieurs cartes retraçant l'évolution spatiale, architecturale et politique de la ville. Scènes et dialogues sont issus de sources publiées ou d'archives inédites qui ont été choisies avec un sens du détail et de l'anecdote parlante. A intervalles réguliers, le récit fait intervenir des témoignages de voyageurs en Terre Sainte. On croise ainsi Mark Twain, Herman Melville, Gustave Flaubert, François-René de Chateaubriand ou Pierre Loti. Parmi les archives exploitées, on relève celle du Consulat général de France à Jérusalem ou celle des Archives centrales sionistes. C'est donc une véritable rencontre entre l'art de l'historien et celui du bédéaste.

On ressort de la lecture de ce fascinant ouvrage étourdi par l'extraordinaire complexité de cette ville berceau du judaïsme, du christianisme et de l'islam, capitale du royaume de Judée passée entre les mains des Perses, des Romains, des croisés, des Mamelouks, des Ottomans, des Britanniques.

Donc si vous ne l'avez pas encore lu, on vous recommande vivement la lecture de cette bande dessinée qui fera date et qui inspirera sans nul doute de futures histoires des autres villes-mondes.

PV

DES PISTES D'ACTION POUR UNE JUSTICE PLUS HUMAINE

Le 17 février, la LDH de Lille et la CGT EPI 59/62 ont organisé, avec le soutien du SAF lillois, une journée de tables rondes pour discuter des enjeux de la justice pénale. Cette Assemblée de la Justice, érigée en hommage à Robert Badinter, fut un lieu de débats entre militants. Elle permit de mettre en lumière des pistes d'action possibles que la section lilloise peut engager aux côtés de la CGT et du SAF.



La première table ronde réunissait des professionnels du milieu dont les expériences respectives ont permis d'aborder des problèmes quotidiens auxquels les travailleurs sont confrontés. La deuxième a donné la parole à des spécialistes qui étudient les politiques judiciaires. Enfin, les invités de la troisième table ronde exposèrent les propositions de leurs organisations politiques respectives pour construire une autre justice. La journée s'est clos sur la lecture d'un texte commun aux trois organisations, reproduit dans cette lettre.

La détresse médicale et psychiatrique des détenus fut un thème récurrent au cours de la journée : « Le second hôpital de France, c'est la prison » (Valentin François, CGT EPI 59/62). Cette détresse est notamment due à la surpopulation carcérale, qui n'interpelle personne ou presque. La France compte aujourd'hui 76 000 détenus. Alors que l'incarcération pourrait être une mesure exceptionnelle qui protège la société de personnes dangereuses, elle est devenue une peine de référence pour de nombreux crimes et délits. Des peines alternatives existent, comme le travail d'intérêt général (TIG). Attribuer du sens au TIG, ne pas le réduire à du travail gratuit pour des services publics en déshérence, et le préférer à l'enfermement suite à de petits délits est une piste de travail possible. Réduire la surpopulation carcérale peut également passer par la dépénalisation de certaines drogues : au lieu d'une inefficace et coûteuse chasse aux consommateurs orchestrée par Darmanin, il est à minima nécessaire d'instaurer une politique sanitaire ambitieuse.

Quelles autres actions peuvent mener la LDH Lille et ses partenaires syndicaux ? Tout ne passe pas par une réforme pleine et entière de la Justice française. Cela fut dit lors de la troisième table ronde par Antoine Chaudey (SAF Lille) : beaucoup d'actions locales et de revendications concrètes peuvent être mises en place, ou le sont déjà. Exiger que la dignité des détenus soit respectée en est une, en dénonçant les manquements matériels des lieux de privation de liberté.

Un combat que peut également mener la section est de pousser à une expérimentation d'un droit à Internet dans les centres pénitentiaires. Car Internet est aujourd'hui interdit aux détenus (même si on estime que 70 % d'entre eux possèdent un portable et ont accès au monde virtuel). Dans un contexte de dématérialisation massive de toutes les procédures administratives, bancaires, médicales, d'injonctions à être connecté pour un nombre croissant d'activités, interdire Internet en prison est un non-sens. Pourquoi ne pas en autoriser un accès restreint et contrôlé ?

Cette Assemblée du 17 février a permis de mettre en lumière les actions à mener localement, pour améliorer les conditions de vie des détenus et circonscrire la détention à des cas exceptionnels. Car laisser penser que l'enfermement dans une cellule de 9m² favorise la réinsertion dans la société est au mieux une preuve d'ignorance, au pire de l'hypocrisie.

A.F

POUR UNE JUSTICE HUMAINE ET JUSTE

17 février 2024

A l'issue de cette journée, nous, organisateur.trice.s et participant.e.s à l'Assemblée de la Justice du 17 février 2024, faisons part de notre colère.

Les grandes phrases des communicants et les plans en trompe-l'œil de l'État n'y feront rien, nous constatons toutes et tous que la Justice française est dans un état de délabrement avancé, à l'image de nombreux autres services publics : la santé, l'éducation, les services sociaux, ... Nous constatons un effondrement des droits sociaux et des libertés publiques.

Nous constatons que cette situation a été méthodiquement mise en place par les gouvernements précédents et renforcée par l'actuel. Des lois de plus en plus répressives sont votées, la surpopulation carcérale se maintient et s'aggrave, la surcharge de travail augmente, et chaque jour, les professionnel.le.s du monde judiciaire trouvent moins de sens à leur action.

Nous constatons que la Justice est devenue au fil du temps une arme de répression des faibles et des contestataires, comme l'illustre l'indigne loi "Asile et immigration" que les agents publics devront appliquer, ou comme lorsque des pratiques policières violentes sont permises par le pouvoir judiciaire. Le principe fondamental d'égalité devant la justice est mis à mal par l'amende forfaitaire délictuelle infligée immédiatement par les forces de l'ordre, sans contact humain nécessaire, sans recours effectif à un juge et avec un accès difficile aux droits de la défense.

Parallèlement à l'accompagnement nécessaire des victimes, la mission républicaine et humaniste de la Justice a été bafouée et abandonnée, celle de permettre à la personne qui a « failli » de reprendre le chemin de sa vie au sein de la société, une fois sa peine purgée et forte de nouvelles résolutions, de nouvelles compétences.

Les objectifs de la peine de prison sont triples : protéger la victime et la société, punir le coupable et le réinsérer. La réinsertion ne peut se faire qu'en remédiant aux facteurs qui ont conduit à la peine initiale. Comment y parvenir quand les avocats, les personnels pénitentiaires, les intervenants médicaux et sociaux manquent de moyens et de considération ? Que les investissements indispensables font défaut dans les Établissements pénitentiaires ? Que la surpopulation carcérale atteint de tels sommets ?

En ces temps lourds d'infamie et de dangers, nous, forces militantes attachées à l'humanité et à la République, nous refusons de baisser la tête et passons à l'action. Car un espoir nous anime : celui d'une autre Justice, une Justice qui soit accessible, égale pour toutes et tous et qui protège nos libertés. Nous voulons une Justice établie sur des fondements humanistes, sociaux, écologiques, et qui soutienne la démocratie.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est temps de nous unir et de créer ensemble les conditions pour que cette Justice rendue au nom du Peuple français, soit à la hauteur de notre République : humaine et juste.

La LDH de Lille, la CGT EPI 59/62 et le SAF de Lille

ASSANGE EN HIVER

Le titre a été choisi par euphonie avec un célèbre roman d'Antoine Blondin. À priori rien à voir donc. La LDH s'est mobilisée à l'heure où la Haute Cour de justice anglaise doit se prononcer sur l'ultime appel avant l'extradition aux États-Unis et une saisie non suspensive de la CEDH.

C'est l'histoire d'un journaliste australien nommé Julian Assange et, comme Edward Snowden ou Chelsea Manning, il a subi les foudres d'une justice particulièrement aveugle pour avoir informé, par Wikileaks, ses contemporains sur les exactions de l'armée américaine dans les différents théâtres de guerre où elle était engagée.

Assange est d'abord arrêté à Stockholm sous des accusations de viols. Il nie les accusations mais se retrouve en liberté dans l'attente de connaître les charges qui pèsent sur lui. En novembre 2010, le parquet suédois, après avoir abandonné les poursuites et l'avoir autorisé à quitter le territoire, émet un mandat d'arrêt contre lui pour l'interroger sur les suspicions d'agressions sexuelles. Il doit patienter dans l'antichambre de la justice, une sorte de purgatoire duquel il est prisonnier.

Il quitte Stockholm en 2011, estimant que la plaisanterie suédoise a assez duré et se réfugie à Londres, hébergé chez un ami. Les autorités suédoises le réclament à cor et à cris, lançant un mandat d'arrêt international. Son avocate rameute des personnalités des droits de l'homme pour mettre en lumière ce qui s'apparente de plus en plus à un acharnement judiciaire. Parmi ces personnalités, le juge Baltasar Garzon, le magistrat espagnol qui a poursuivi Pinochet à Londres pour crime contre l'humanité, entre autres faits d'arme.



C'est par Garzon que Assange va connaître Correa qui lui offre en sanctuaire un local dans l'ambassade d'Équateur à Londres où il fait les 100 pas, mais Lenine Moreno succède à Correa et l'une des premières mesures qu'il prend est de satisfaire aux anglo-saxons et de supprimer la protection diplomatique d'Assange. Assange en est maintenant à visiter les prisons de haute sécurité de Londres, jusqu'à celle de Belmarsh, la plus dure.

En 2018, le gouvernement de Trump demande l'extradition de Assange, sans plus de protection d'aucune sorte. Un procès a lieu et les conclusions du « working group » sont battues en brèche par la justice britannique : Assange devra aller aux États-Unis où il risque la prison à perpétuité (et même plus). Son état de santé lui vaut des sursis mais le couperet finit par tomber.

Aujourd'hui, la Cour doit se prononcer sur son ultime appel et, en cas de rejet, il risque 175 ans de prison aux États-Unis, par le jeu du cumul des peines. Faut-il préciser qu'aucun des États dits démocratiques n'a apporté son soutien à Assange au nom de la liberté de la presse. Sans même parler de lui ouvrir ses frontières.

Une cinquantaine de personnes étaient réunies le mardi 20 février à Lille, à l'appel de la LDH, en solidarité avec Assange et en phase avec les protestations internationales à Londres et en Europe. Des discours de la LDH, de l'AFPS, de LFI et d'Attac ont été entendus avec, pour mot d'ordre inscrit sur les corps des porteurs de lettres, Free Assange, citoyen australien poursuivi par la justice américaine pour délit d'informer.

DD

ROBERT BADINTER

Robert Badinter est mort le 9 février. Il a reçu un hommage unanime quoique différencié de toutes les familles politiques qui ont souligné sa force de conviction et sa combativité au service du droit et de l'humanisme.

Dans sa jeunesse il avait été marqué à 14 ans par l'arrestation et la déportation de son père, puis, comme avocat par les exécutions capitales auxquelles il avait assisté à la prison de la Santé. Cela orientera toute son existence.

Par l'abolition de la peine de mort en 1981, il a fait aboutir un long combat humaniste souvent à contre-courant mais il faut aussi retenir qu'en tant que ministre de la Justice, il fut l'auteur de la suppression des tribunaux d'exception et des TPFA, de la dépénalisation de l'homosexualité, le créateur des travaux d'intérêt général et de l'aide aux victimes.

Il fut aussi un infatigable combattant de la justice internationale et de la reconnaissance du tribunal pénal international.

Défenseur de la vie, du droit et des libertés contre toutes les formes d'exclusion, il fut dans les années 1980 le rénovateur de la Justice en France après 23 ans de mainmise gaulliste au cours desquelles il fut membre du comité central de la Ligue des droits de l'Homme.

Il a traversé le siècle en étant constamment au cœur des combats pour la dignité humaine.

L'hommage que nous rendons à Robert Badinter pour ses orientations et réalisations au service de la Justice particulièrement en tant que ministre, ne doit pas masquer les divergences parfois profondes que nous avons eues avec lui, notamment sur la Palestine où nous ne partagions pas sa conception formaliste différenciant les droits des Israéliens, membres d'un Etat des droits des Palestiniens, membres d'un peuple sans Etat.



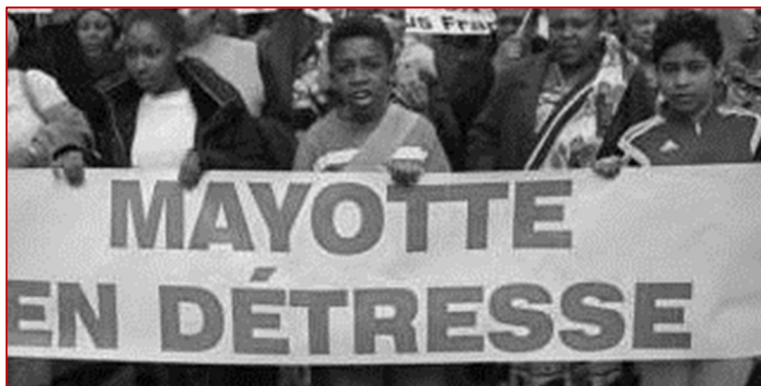
GM

LA SUPPRESSION DU « DROIT DU SOL » À MAYOTTE : UNE MESURE D'EXCEPTION DANGEREUSE POUR TOUTES ET TOUS

C'est devenu une habitude : chaque visite ministérielle est l'occasion de déclarations fracassantes au premier rang desquelles figure systématiquement le renforcement de la lutte contre l'immigration. Ainsi pour tenter d'apaiser la colère des habitantes et habitants de Mayotte face à l'insécurité et à la crise migratoire, Gérald Darmanin a tout bonnement réitéré son souhait de supprimer le « droit du sol » en révisant la Constitution.

Le reniement de ce droit fondamental, qui existe depuis 1804, est le moyen proposé par le ministre de l'Intérieur censé pallier l'abandon de l'Etat et la déshérence de l'ensemble des services publics dans ce département le plus pauvre de France.

Or le droit applicable sur l'île est déjà une somme de dérogations, d'exceptions à la norme, qui entraînent des privations graves des droits fondamentaux. Alors que la LDH dénonçait déjà les aménagements restrictifs à Mayotte (l'acquisition de la nationalité française de tout enfant naissant à Mayotte étant actuellement subordonnée à l'exigence que l'un de ses parents soit en situation régulière depuis au moins trois mois), il s'agit aujourd'hui de porter, de façon ultime, atteinte au droit du sol dans ce département.



Il ne peut y avoir sur le même territoire national deux régimes de nationalité : la suppression pure et simple du « droit du sol » à Mayotte serait donc une fuite en avant répressive contraire au principe constitutionnel d'une République indivisible. Les Mahoraises et Mahorais ont avant tout besoin de la même égalité des droits que celle qui est reconnue dans tous les territoires de la République. Il s'agit également d'une mesure discriminatoire qui risquerait de se retourner contre eux, en ce qu'elle renverrait l'image d'un département différent qui ne répond pas aux mêmes principes que les autres territoires français.

Mais il s'agit également d'une mesure inefficace. Il n'a jamais été démontré que les règles d'accès à la nationalité ont un effet sur les flux migratoires, la limitation du « droit du sol » à Mayotte en est l'exemple même.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer le danger qu'elle cache : cette mesure risque d'ouvrir une brèche dans le droit, une crainte accentuée par le fait que les territoires d'outre-mer sont souvent utilisés comme les laboratoires d'expérimentation des politiques générales.

Alors que nous sortons de mois de débats déléteres sur la loi immigration, Gérald Darmanin joue une fois de plus le jeu dangereux de l'extrême droite en reprenant leurs revendications.

La LDH dénonce cette annonce et rappelle que c'est l'instauration, en 1995, d'un visa obligatoire pour les Comoriens qui souhaitent venir dans l'île française, dit visa Balladur, qui a mis fin à la libre circulation entre les différentes îles de l'archipel. Elle demande que soient privilégiées des mesures sociales plutôt que répressives, notamment la défense de l'accès à l'éducation, à un logement digne, à l'eau pour toutes et tous et refuse que les personnes migrantes soient une fois de plus les boucs émissaires de politiques publiques insuffisantes.

Communiqué LDH

AVERROES : LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONFIRME LE POINT DE VUE DU PREFET

Malgré une date et un horaire peu évidents – vendredi à 15 heures – près de 250 personnes se sont réunies le 16 février place de la République pour manifester leur étonnement et leur profond désaccord avec la décision du Tribunal administratif confirmant l'arrêt du contrat d'association entre l'État et le lycée Averroès.

Ce rassemblement, composé essentiellement d'enseignants, de parents et d'anciens élèves du lycée, exprimait une grande colère face à cette injustice (voir le communiqué de la LDH dans le dernier numéro de la Lettre) et une grande inquiétude face à un avenir devenu particulièrement incertain. Cela n'a pas empêché cette manifestation de se dérouler dans un climat chaleureux et combatif, rythmée par de nombreuses prises de parole, des chants, de nombreux applaudissements. Malgré la déception perceptible après le jugement du Tribunal administratif, l'heure reste au combat contre cette discrimination flagrante. Une prochaine échéance aura lieu dans quelques semaines : le pourvoi en cassation au Conseil d'État. Tout comme le syndicat SUNDEP Solidaires, la LDH sera aux côtés des enseignants et de la communauté éducative en s'associant au recours, comme nous l'avons annoncé lors de notre prise de parole.



CD

TRAVAUX D'INTERET « EDUCATIF » : L'EXPERIENCE DE LA SECTION LILLOISE DE LA LDH



Dans son discours d'investiture, le Premier Ministre a annoncé la création de « travaux d'intérêt éducatif » pour les jeunes adolescents en rupture sociale. Bravo. Mais le problème se pose à partir de la conception de « l'éducatif ».

La déclaration de Gabriel Attal se conjugue avec une autre phrase forte de son discours : « Tu casses, tu ré pares ; tu salis, tu nettoies ; tu défies l'autorité, on t'apprend à la respecter » Et cette conception caporaliste à la fois nous inquiète et nous fait douter des résultats. L'éducatif ne se fait pas avec des caporaux ou des adjutants et il n'y a pas de réussite éducative sans y mettre les moyens humains. C'est-à-dire de véritables éducateurs rassemblés autour d'un projet et d'une conception respectueuse de celui que l'on veut éduquer. Et cela est beaucoup plus dur à faire qu'à dire ...

L'EXPERIENCE PEDAGOGIQUE LILLOISE DE 2008

La section de Lille a une petite expérience en ce domaine. En 2008, la section a été sollicitée par une association de banlieue. Elle avait à charge l'exécution d'une sanction à l'encontre de deux jeunes de 14 ans. Ils avaient escaladé le mur du collège pour y peindre sur les murs des croix gammées. Ils avaient agi par bêtise et par bravade contre l'interdit plutôt que par idéologie. Leur faire tondre les pelouses ou ramasser les poubelles semblait peu adéquat et peu pédagogique à cette association. Nous partagions cet avis et c'est la raison pour laquelle la LDH était contactée.

Après réunion du Bureau et débat, la section donna son accord et mit au point un programme pédagogique pour l'accueil de ces deux jeunes au local durant une quinzaine de vacances scolaires.

Rencontre avec l'association, rencontre avec les parents sans puis avec les enfants, rencontre avec les enseignants permirent de mettre au point ensemble des règles de fonctionnement, des tâches à accomplir, des objectifs, une complémentarité et des liens. Ces jeunes arrivaient en outre traumatisés par les conditions de leur interpellation : une

descente de police aux aurores pour être tirés du lit et mis en cellule durant de longues heures avec d'autres emprisonnés pour des raisons diverses. Puis interrogatoire pour leur faire reconnaître les faits.

Ces conditions d'interpellation risquaient de les faire basculer dans le sentiment d'être des victimes plutôt que des coupables

Trois membres du Bureau de section assurèrent le suivi quotidien de l'accompagnement d'un programme « Anne Franck »



ANNE FRANCK CONTRE LES CROIX GAMMEES

Nous venions de terminer une exposition consacrée à Anne Franck que nous devions inaugurer en Mairie de Quartier de Lille Centre. C'est autour de cette tâche que nous avons intégré les deux jeunes « délinquants »

Nous avons mis à leur disposition des documents relatifs à la Shoah : Journal d'Anne Franck, documents photographiques, romans jeunesse, cassettes.

Nous leur avons présenté « notre » exposition Anne Franck et leur avons demandé divers travaux relatifs à l'accrochage des panneaux ou à l'envoi des invitations.

Mais l'essentiel du travail au local consista en la mise en page du dossier d'accompagnement de l'exposition. Tâche technique sur les ordinateurs mais nécessitant des contacts permanents avec les militants et des demandes de conseils à partir d'une lecture attentive des textes fournis par la LDH. La brochure signale et valorise cette participation.

Les deux jeunes prirent également une part active au transfert, à l'installation et à l'inauguration de l'exposition en mairie de quartier. Ils eurent ainsi des contacts avec des élus et des fonctionnaires municipaux. Ils



furent publiquement remerciés de cette participation.

UN BILAN POSITIF

A l'issue de 15 jours de stage, le bilan collectif qui fut dressé fut extrêmement positif. Les jeunes avaient le sentiment d'avoir vécu au sein de la LDH une expérience enrichissante par les contacts humains, par la reconnaissance de leur travail, par ce qu'ils avaient appris : ils avaient le sentiment de maintenant tout connaître sur Anne Franck et sur la Shoah ... et voulaient adhérer à la LDH.

Les parents étaient heureux de voir leurs enfants sortir du traumatisme de l'interpellation, prendre conscience de leur faute sans ressentir dans la sanction un nouveau traumatisme.

Les enseignants dirent avoir constaté à la rentrée une modification des attitudes.

L'association porteuse et la LDH étaient satisfaites d'avoir conduit à bien un projet difficile mais pédagogiquement original. Elles eurent par la suite l'occasion d'autres collaborations.

Y A-T-IL VOLONTE POLITIQUE ET PEDAGOGIQUE DU POUVOIR ?

La section LDH avait beaucoup investi dans le projet et n'avait pas rechigné sur les moyens à mettre en œuvre en militants, en temps, en réflexion, en contacts.

En sera-t-il de même dans la mise en place du projet Attal ? Nous pouvons en douter par le contexte du discours caporaliste, par le mépris macronien des corps intermédiaires et des associations. Le projet risque de se limiter à un effet d'annonce et à une conception plus répressive qu'éducative ...

GM

Nous n'avons signalé dans ce texte aucun nom précis de lieu ou de personne afin de protéger l'anonymat des personnes ... devenues maintenant adultes

L'INFORMATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Le premier G.T Média s'est tenu le 15 février et on y a beaucoup parlé, entre autre, des États généraux de la presse indépendante (ÉGPI) qui auront lieu pour Lille à l'ESJ le 3 avril à 18h. On a pu rencontrer dans ce cadre Jacques Trentesaux, directeur de Médiacités, qui pilote l'événement. Des états régionaux lillois où la LDH prendra toute sa place.

On se souvient qu'en octobre 2023, le gouvernement Macron avait organisé des États généraux de la presse et des médias avec un comité de suivi comptant un seul journaliste (Christophe Deloire de RSF) parmi une brochette de financiers et technocrates. C'était une promesse du président en 2022 et, même s'il serait hâtif de juger du résultat, on peut craindre que cela ne ressemble aux Conventions citoyennes n'ayant pas débouché sur grand-chose.

Le 30 novembre, craignant que ce comité Théodule n'accouchât d'une souris, plusieurs organes de presse et de médias ont organisé les États généraux de la presse indépendante à Paris. L'événement était porté par Médiapart, Acrimed, Politis, Alternatives économiques et les acteurs de la presse en ligne. 59 propositions, qu'on ne va pas détailler, sont sorties de ce débat, toutes orientées vers le droit à l'information, le droit des rédactions, la lutte contre la concentration des médias, contre la précarisation des journalistes et pour une réforme des aides à la presse. Médiacités a souhaité transposer ces débats en province, là où ce média indépendant en ligne existe, à savoir Lyon, Nantes, Toulouse et Lille. Ils se sont déjà tenus à Marseille.

Pour donner corps au projet, Jacques Trentesaux multiplie les contacts avec des acteurs locaux des médias mais aussi avec des associations et des syndicats de journalistes. Il propose, après une courte introduction et un rappel des enjeux, d'organiser la soirée autour de deux tables rondes. La première aurait pour titre « avons-nous la presse que nous méritons? », centrée sur le peu d'indépendance et la qualité médiocre de la presse et envisageant les moyens pour diversifier et améliorer le paysage audiovisuel. La seconde table ronde serait intitulée « indépendance de la presse : pour des médias locaux indépendants ». Il y aura un village médias avec des tables de presse. Plusieurs personnes ont été pressenties pour l'animation des tables rondes et certaines ont déjà répondu positivement. C'est la seconde table ronde qui concerne la LDH au plus haut point avec les procédures bâillon, le secret des affaires et la protection du secret des sources, la droitisation et la concentration des médias... On y parlera bien sûr de Bolloré et des quelques milliardaires qui se taillent des empires de presse pour gagner en influence et soigner leurs affaires. Outre notre Emmanuelle (Jourdan-Chartier), on aura Sophie Djego de Migrations, Agnès Rousseau, la directrice de la rédaction de Politis pour la deuxième table ronde et, pour la première, Pierre Januel, journaliste indépendant (La Croix), Christian Vincent, syndicaliste SNJ, Ludovic Finez (ex Nord-Éclair correspondant régional de l'Humanité) et Bertrand Bussone. Des radios associatives seront invitées à diffuser ces débats : Radio Campus, Radio Boomerang, Radio Pastel... Elles seront contactées comme d'autres susceptibles de rejoindre cette initiative (Les Amis du Monde Diplomatique et d'autres...)

La LDH pourra s'inscrire dans ces débats sur ses valeurs de respect des droits humains et des libertés individuelles et collectives. Des combats qui nécessitent une presse de qualité et des informations vérifiées et recoupées pour faire vivre le débat public, la citoyenneté et la démocratie. En matière de presse, n'oublions pas que, à l'origine, la LDH s'est construite autour de l'Affaire Dreyfus et du « J'accuse » de Zola dans l'Aurore. Ces combats continuent avec le rassemblement organisé pour Julian Assange, martyr de l'information, qui a eu lieu le 20 février.

L'une des premières tâches du G.T médias sera de faciliter l'inclusion de la section dans ces états généraux, pour questionner les médias dominants et pour faire naître des médias démocratiques et citoyens.

D.D

□ 8 MARS

RDV à 13h30, Place de la République pour une manifestation dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes !

□ 27 MARS

En collaboration avec Amitié Lille Naplouse, Les amis de Politis et les amis du Monde Diplomatique, notre section organise une rencontre littéraire autour du livre « Antisionisme, une histoire juive » en présence de deux des autrices.

RDV au Biglemoi à 19h !

□ 30 MARS

A l'appel du Collectif 8 mars, une manifestation est organisée à 14h au départ de la Place de l'opéra !

AGENDA

NOUS CONTACTER :

lille@ldh-france.org

SUIVEZ NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE WEB ET NOS RESEAUX SOCIAUX

<https://site.ldh-france.org/lille/>

Twitter : @ldh_lille

Facebook et Instagram : @liguedesdroitsdelhommelille

